

Décision

Générale

colonial

Décision n° 917 du 9 septembre 1948 :

n° 917

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de quinze jours a solde entière, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Randrianalaina, écrivain-interprète du cadre spécial de Madagascar en service au Bureau des finances, pour compter du 15 septembre 1948.

Signé : LIURETTE.